

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE d'AZET n° D202232**
Séance du 22 décembre 2022

Date de la convocation : 15 décembre 2022

Date de l'affichage : 15 décembre 2022

Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part au vote de la délibération : 8

L'an deux mille vingt-deux, le 22 décembre à 21H, le Conseil municipal d'Azet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Maryse PUYAU, maire :

Présents : PUYAU Maryse, SANS Frédéric, CARROT Franck, BEYRIE Francis, PEFONTAN Marie-Madeleine, BEYRIE André, CURIE Jacques-Yves,

Excusés : SALETTIS Robin, procuration F. CARROT, SAINAS Mikaël, BEYRIE Fanny

Absents : GUINET Jean

Secrétaire de séance : PEFONTAN Marie Madeleine

Demande de subvention

La Maire présente au Conseil municipal les 3 devis qu'elle a sollicités pour procéder aux travaux de réfection du chemin des Sarradets qui est fort endommagé suite aux aléas climatiques malgré les opérations de rebouchage des trous effectués par les conseillers municipaux.

La Maire propose de retenir l'entreprise Routière des Pyrénées qui présente un devis de 26 531€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte de confier ces travaux à la Routière des Pyrénées et charge la Maire de solliciter auprès de l'Etat et du Département les subventions les plus élevées possible.

Contre : 0 abstention : 0 pour : 8

La Maire précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey 64010 PAU CEDEX – dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures

pour copie conforme



La Maire, Maryse Puyau